



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	23
Date de la convocation		
08/10/2025		
Date d'affichage		
08/10/2025		

Séance du 14 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 14 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de MAÏS Jean-Michel, AURIOL René et ETCHEVERRY Anne qui ont donné respectivement pouvoir à LE COADIC Bruno, DELPUECH Jean-Luc et CHESSOUX Stéphanie.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, BREVET Véronique, PELLETIER Mathieu, CHAVES Jonathan et BELLOCQ Aurélien.

Secrétaire de séance : PETITJEAN Jérôme

2025-10-14-08/73 Décision Modificative au BP 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le B.P. 2025 de la Commune voté le 10.04.2025,

Considérant les nouvelles mesures intervenues, soit dans le cadre de la modification des statuts du SMGBL, soit dans le cadre des travaux de la Résidence Autonomie et de son ouverture programmée au 01.11.2025,

Vu le tableau ci-joint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les virements de crédits figurant au tableau ci-joint.

A Labenne le 15 Octobre 2025
Le Secrétaire de séance

Jérôme PETITJEAN



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.